

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 20 avril 2006 à Lachenaie, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline
Blais, Maurice
Ducharme, Marcel
Foisy, Jean-François
Gagné, Doris
Giroux, Alain
Lachapelle, Thérèse

Langevin, Nicole
Legault, Carol
Ouellet, Yvan
Parkinson, Merle
Sabourin, Nicole

Étaient absents :

Joly, Thérèse

Maziade, Pierre-Jean
Thiffault, Daniel

Personnes ressources :

Maillette, Yvon
Piché, Claude

Thompson-Trudeau, Joyce

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006.03.28
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 information générale
 - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
 - 4.3 rapports des différentes commissions et comités du conseil d'administration
 - 4.3.1 comité de vérification : adoption du rapport du comité de vérification du 2006.04.13
5. Parole à l'assemblée
6. Nomination au comité de vérification – un poste à combler
7. Crédits régionaux 2006-2007 – enveloppe initiale
8. Budget de fonctionnement de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière et rapport AS-446 pour l'exercice financier 2006-2007
9. Projet pour le regroupement de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
10. Divers
11. Documents déposés
12. Date de la prochaine rencontre
13. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-019

3. **ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2006.03.28**

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

DE MODIFIER le procès-verbal de la séance régulière du 28 mars 2006 au Point 7 – en corrigeant le nom d'un des membres du comité de vérification comme suit : monsieur *Carol Legault*;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 28 mars 2006 tel que modifié.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-020

Les suivis suivants sont faits:

- Appareils pour le soutien à domicile : il y a qu'un seul distributeur de ce type d'équipement pour l'Amérique du nord;
- Équipements AVQ-AVD et oxygénothérapie : 86 usagers seront desservis sur le territoire du CSSSNL et 113 sur le territoire du CSSSL avec les sommes investies.

4. **INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

4.1 **Information générale**

Monsieur Jean-François Foisy a précisé que la région pourrait compter sur des crédits de développement de 1,8 M\$, annualisés à 3,4 M\$. Cette somme s'ajoute aux 13 M\$ accordés pour couvrir l'indexation des coûts de système et aux 2,1 M\$ en indexation spécifique pour les coûts additionnels en fournitures médicales et en dépenses pour les médicaments.

4.2 **Suivis de la parole à l'assemblée**

Il n'y a pas eu d'intervention.

4.3 **Rapports des différentes commissions et comités du conseil d'administration**

4.3.1 **Comité de vérification : adoption du rapport du comité de vérification du 2006.04.13**

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification de tous les sujets présentés le 13 avril 2006;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification recommandent l'adoption des sujets présentés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Alain Giroux, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le compte rendu déposé de la rencontre du comité de vérification tenue le 13 avril 2006.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-021

5. **PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Aucune intervention.

6. NOMINATION AU COMITÉ DE VÉRIFICATION – UN POSTE À COMBLER

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du conseil d'administration* prévoit la mise sur pied d'un comité de vérification composé de quatre membres nommés par ce dernier à l'exclusion des membres professionnels de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que trois des quatre membres ont été nommés lors de la séance régulière du 28 mars 2006;

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant au sein du comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE NOMMER madame Merle Parkinson à titre de membre du comité de vérification.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-022

7. CRÉDITS RÉGIONAUX 2006-2007 – ENVELOPPE INITIALE

CONSIDÉRANT les informations relatives à l'enveloppe régionale de crédits de 501 260 781 \$ (499 440 750 \$ de crédits initiaux et 1 820 031 \$ en crédits de développement et de transition);

CONSIDÉRANT que les crédits de développement et de transition seront alloués ultérieurement ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, les informations concernant le budget initial seront transmises aux établissements le 21 avril 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ALLOUER le budget initial 2006-2007 aux établissements publics, soit un montant de **445 156 272 \$**, réparti selon le tableau A qui suit:

Établissement	Base annuelle avant ajustements	Indexation des charges et des revenus	Coût de système spécifique	Autres ajustements	Déseng. urgences	Programme d'aide P.A.P.A. (non réc.)	Crédits nets au 21-04-2006
CSSS du sud	155 602 095	3 930 688	947 889	2 629 876	1 174 631	489 227	164 774 406
CSSS du nord	187 679 360	4 796 808	1 165 937	4 574 003	--	791 357	199 007 465
CR La Myriade	29 942 751	1 115 148	--	--	--	--	31 057 899
CR Le Bouclier	8 731 981	278 180	--	--	--	--	9 010 161
Centres Jeunesse de Lanaudière	37 296 114	1 673 278	1 031	1 825 462	--	--	40 795 885
Gestion produits biologiques	--	--	17 000	--	--	--	17 000
Sous-total Établiss. publics	419 252 301	11 794 102	2 131 857	9 029 341	1 174 631	1 280 584	444 662 816
Pavillons du Nouveau Point-de-Vue (Les)	480 436	13 020	--	--	--	--	493 456
Total	419 732 737	11 807 122	2 131 857	9 029 341	1 174 631	1 280 584	445 156 272

D'ALLOUER le budget initial 2006-2007 aux établissements privés conventionnés, soit un montant de **18 695 484 \$** réparti selon le tableau B qui suit:

Tableau B					
BUDGET INITIAL 2006-2007 – ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS					
Établissement	Base annuelle avant ajustements	Indexation des charges et des revenus	Coût de système spécifique	Programme d'aide P.A.P.A. (non réc.)	Crédits nets au 21-04-2006
CHSLD Vigi Yves-Blais	4 980 278	129 994	18 180	--	5 128 452
CHSLD Le Château	3 246 307	85 207	10 883	--	3 342 397
CHSLD de la Côte Boisée	6 213 756	162 913	13 075	372 266	6 762 010
CHSLD Heather	3 329 908	120 559	12 158	--	3 462 625
Total	17 770 249	498 673	54 296	372 266	18 695 484

D'ALLOUER le budget initial 2006-2007 aux organismes communautaires, pour un montant de **15 677 603 \$** (incluant le programme d'aide P.A.P.A.) dont la répartition par catégorie et par organisme se retrouve au tableau C (annexe 1), lequel fait partie intégrante de la résolution ;

D'AUTORISER le président-directeur général à allouer un montant de 144 753 \$ (pour les activités de formation prévues aux conventions collectives) aux établissements publics et privés conventionnés, au prorata du nombre d'employés visés ;

D'AUTORISER le président-directeur général à allouer un montant de 265 117 \$ (pour les activités de formation du personnel infirmier prévues aux conventions collectives) aux établissements publics et privés conventionnés, au prorata du nombre d'employés visés ;

D'AUTORISER le président-directeur général à approuver les engagements à venir concernant l'adaptation de la main-d'œuvre qui pourront totaliser la somme de 45 297 \$, et ce, dans le respect du règlement 15 ;

D'AUTORISER le transfert du montant total confirmé de 11 159 739 \$ au fonds affecté « services préhospitaliers » ;

D'AUTORISER, à partir du fonds affecté « services préhospitaliers », les versements aux transporteurs ou à des tiers, et ce, jusqu'à concurrence des sommes figurant au tableau qui suit:

RÉPARTITION DU BUDGET CONFIRMÉ PAR LE MSSS	
Transporteurs ambulanciers	Montant (\$)
Ambulance Joliette inc.	1 917 909
Ambulance Montcalm	567 874
Ambulance Rawdon (1981) inc.	1 303 045
Ambulance Repentigny (1988) inc.	1 067 074
Ambulance St-Amour de Berthierville	576 750
Ambulance St-Amour de Lanaudière inc.	524 169
Ambulance St-Donat enr.	377 523
Ambulance St-Gabriel	569 001
Ambulance Radisson inc.	410 944
SPLL Limitée (Services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière)	2 370 899
Urgence Trijo	683 706
CRAULL	89 560
Sous-total	10 458 454
Autres	
Particularités régionales	25 000
Éléments rectifiables	161 650
Formation	245 000
Charges exploitation	20 000
Compensation 25 \$ établissements	249 635
Sous-total	701 285
BUDGET TOTAL:	11 159 739

DE MANDATER le président-directeur général pour autoriser, lorsque requis, toute répartition subséquente suite à des ajustements budgétaires pouvant être confirmés à l'Agence, ainsi que les versements en découlant, pour les services préhospitaliers ;

D'AUTORISER le transfert des crédits régionaux de la somme de 1 436 740 \$ pour le financement des groupes de médecine familiale (GMF) et **DE RÉPARTIR** le montant entre les établissements et les GMF de la façon suivante:

• pour le réseau local du Nord : 646 671 \$, soit :		
⇒ GMF Lavaltrie – Lanoraie		263 288 \$
⇒ GMF St-Donat		190 871 \$
⇒ GMF Rousseau – Montcalm		192 512 \$
• pour le réseau local du Sud : 759 584 \$, soit :		
⇒ GMF L'Assomption		262 343 \$
⇒ GMF Mascouche.		256 602 \$
⇒ GMF Notre-Dame – Repentigny		240 639 \$
• autres : 30 485 \$, soit :		
⇒ frais récurrents reliés aux applications de résultats de labo.	3 472 \$	
⇒ support technique 2e ligne		27 013 \$

D'ACCEPTER le transfert de crédits de 1 280 730 \$ au fonds d'exploitation de l'Agence pour financer les projets suivants:

Récurrents :

a) Technocentre	882 972 \$
-----------------	------------

Non récurrents :

b) Service régional des admissions	330 397 \$
c) Programme d'aide P.A.P.A.	<u>67 361 \$</u>

1 280 730 \$

DE PROTÉGER une somme de 6 214 071 \$ devant servir à financer les projets suivants :

• Prévention des grossesses (É-SPU-1-03)	2 449 \$
• Système de sang	10 734 \$
• Liste d'attente chirurgies (non récurrent)	853 507 \$
• Main-d'œuvre	45 227 \$
• Boni forfaitaire des cadres du réseau	351 777 \$
• Aide à l'action concertée	85 765 \$
• Ressource en alcoolisme et toxicomanies	32 983 \$
• Services à domicile	94 905 \$
• Soutien intégration enfants	10 122 \$
• Priorités régionales (entente spécifique)	35 000 \$
• Y'a personne de parfait (Y'APP)	2 150 \$
• Prévention du suicide	60 203 \$
• Santé mentale – organisation des services	53 787 \$
• Promotion régionale : prévention des toxicomanies	5 000 \$
• Urgences	222 504 \$
• Régime québécois d'assurance parentale	743 944 \$
• Technocentre - Index patient maître	124 251 \$
• Loyer CLSC Joliette	105 444 \$
• Lits de désengorgement Alexandre-Archambault	200 000 \$
• Pavillon de l'Harmonie	7 400 \$
• CHSLD Piedmont	713 369 \$
• Annualisation des développements 2004-2005 :	
- Urgence et maladies infectieuses	15 635 \$
- Prévention des chutes à domicile	12 508 \$
- Activités de cessation tabagique en CSSS	75 756 \$
- Dépôt régional pour la gestion des produits biologiques (contrat de service avec la pharmacie du CHRDL)	9 298 \$
- Prévention des chutes – volet Centre d'action bénévole (CAB)	15 700 \$
• Annualisation des développements 2005-2006 :	
- Prévention suicide Mikon Manawan	20 542 \$
- Lits temporaires sud	775 000 \$
- SR Puces – chèques emploi service	102 710 \$
- Suivi intensif suicidaires amorcé en 2004-2005	25 678 \$
- Hébergement de crise pour le sud	410 840 \$
- Solde des coûts Alexandre-Archambault	169 549 \$

• Mesures reliées au sida	124 602 \$
• Programme d'aide aux joueurs pathologiques (non récurrent)	494 096 \$
• Lutte au tabagisme	49 767 \$
• Établissements privés conventionnés	<u>151 869 \$</u>
	<u>6 214 071 \$</u>

DE MANDATER le président-directeur général pour autoriser la répartition de ces projets totalisant 6 214 071 \$;

DE MANDATER le président-directeur général pour autoriser tous les projets de nature capitalisable jusqu'à concurrence d'un montant total maximum de 1 012 800 \$;

D'AUTORISER le président-directeur général à répartir le solde de 377 744 \$ pour des problématiques émergeant en cours d'année.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-023

REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT tous les efforts déployés dans la préparation des crédits régionaux 2006-2007 pour l'enveloppe initiale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

DE FÉLICITER les employés de la direction des services administratifs qui ont contribué à la préparation des crédits régionaux 2006-2007 pour leur excellent travail et tous les efforts déployés dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-024

8. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE ET RAPPORT AS-446 POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification du budget de fonctionnement de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le budget examiné présente des revenus escomptés de 7 443 969 \$ et une prévision de dépenses de 7 435 642 \$, pour un surplus net de 8 327 \$ pour l'exercice financier 2006-2007 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification à l'effet d'adopter le budget de fonctionnement de l'Agence qui lui a été présenté le 13 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT que le rapport AS-446 (budget détaillé) à transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux est une réplique ajustée du budget analysé par le comité de vérification, mais présentée sous une forme différente ;

CONSIDÉRANT que le budget initial de l'Agence pour 2006-2007 n'est pas encore confirmé par le MSSS et que ce budget entraînera vraisemblablement des ajustements au budget présenté le 20 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification est d'avis que dans la mesure où les ajustements à apporter au budget de fonctionnement qui leur a été présenté, suite à la réception du budget initial de l'Agence 2006-2007, ne soient pas des changements significatifs, le rapport AS-446 – budget détaillé pourrait être transmis au MSSS dans les délais prescrits et le document officiel déposé à la prochaine séance du conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, en équilibre, de l'Agence pour l'exercice financier 2006-2007 ;

D'AUTORISER le président-directeur général à transmettre au MSSS le rapport AS-446 – budget détaillé, pour l'exercice financier 2006-2007, sous réserve qu'il ne présente pas des changements significatifs par rapport au budget de fonctionnement présenté le 20 avril 2006, et ce, dans les délais prescrits par le MSSS ;

DE DÉPOSER à la prochaine séance du conseil d'administration, le rapport AS-446 – budget détaillé, tel que transmis au MSSS.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-025

9. PROJET POUR LE REGROUPEMENT DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière occupe trois sites, dont deux dans le Grand Joliette et que le troisième site est situé à L'Assomption (soit à environ 26 kilomètres);

CONSIDÉRANT que l'Agence vit des problématiques de manque d'espace dans les trois sites ainsi que des difficultés de fonctionnalité;

CONSIDÉRANT que l'Agence souhaite le regroupement de l'ensemble des ressources sous un même toit;

CONSIDÉRANT que ce regroupement vise également l'optimisation de toutes les forces vives et de l'expertise de l'Agence à un même emplacement;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une nouvelle architecture cible en un seul domaine informationnel englobant toutes les constituantes de la région et se traduisant par l'intégration, à la Direction régionale des ressources informationnelles, de dix-huit employés provenant de la mise en commun avec les établissements;

CONSIDÉRANT que la nouvelle « Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives » confirme la pérennité des agences de la santé et des services sociaux avec des fonctions, des responsabilités et des obligations;

CONSIDÉRANT que l'Agence a étudié trois hypothèses de regroupement;

CONSIDÉRANT que l'analyse des coûts démontre que l'hypothèse la plus économique, tant au niveau des coûts récurrents que non récurrents, s'avère le regroupement au 245, rue du Curé-Majeau, selon les clauses actuelles du bail;

CONSIDÉRANT que la nouvelle loi maintient que l'Agence doit avoir l'autorisation du Ministère pour augmenter les superficies et ce, conformément au règlement sur les locations d'immeuble édicté en vertu des articles 485 et 486 (L.R.Q.c.S-4-2).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Alain Giroux et appuyée par monsieur Marcel Ducharme, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE REGROUPER l'ensemble des ressources de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière au 245, rue du Curé-Majeau à Joliette en fonction des clauses du bail actuel pour une superficie locative de 4 607 mètres carrés;

D'AUTORISER le président-directeur général de l'Agence à poursuivre ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir :

- les autorisations nécessaires pour la mise à niveau des besoins d'espace;
- le financement récurrent de 258 400 \$ et non récurrent de 266 420 \$ pour le regroupement du technocentre, considérant que l'Agence assumera les autres coûts non récurrents pour un montant de 273 580 \$;
- les autorisations nécessaires pour libérer du bail en sous-location le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière - CLSC Joliette, préalablement à la prolongation du bail pour une période de 10 ans;

D'AUTORISER le président-directeur général ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires auprès du locateur pour permettre le regroupement au 245, rue du Curé-Majeau, suite aux autorisations reçues du Ministère.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-026

10. DIVERS

Aucun sujet

11. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

#12 communiqués.

12. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 17 mai 2006.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h55.

Pièce jointe :

annexe 1 : subventions aux organismes communautaires 2006-2007

Maurice Blais
Président

Jean-François Foisy
Secrétaire